

Photo : PNRL



*Parnassius apollo.*

# RÉSERVE DE BIOSPHERE DU LUBERON

Pierre Frapa\*

L'UNESCO, par décision du 15 décembre 1997, a accordé le label « Réserves de Biosphère », du réseau international MAB (Man and Biosphère), au territoire du Luberon.

Le Luberon constitue ainsi la 9<sup>e</sup> Réserve de Biosphère française, après la vallée du Fango (Corse), l'atoll de Taïaro (Polynésie), les Cévennes, la mer d'Iroise (Finistère), les Vosges du Nord, le Mont Ventoux, la Camargue et la Guadeloupe. Il a été rejoint depuis par la forêt de Fontainebleau.

## UN RÉSEAU MONDIAL INITIÉ EN 1971

La Biosphère est l'infime « couche » de matière vivante répartie à la surface de la terre. Le réseau mondial des Réserves de Biosphère regroupe, en 1997, 350 territoires dans 87 pays dont la valeur a été reconnue par l'UNESCO comme représentative des différents écosystèmes mondiaux et qui font l'objet de procédures de gestion propres à préserver cette richesse. Pour cela, un zonage est nécessaire<sup>1</sup>, il délimite pour chacune, des **aires centrales** qui doivent bénéficier d'une protection réglementaire dans la loi du pays, une **aire tampon** où se développent essentiellement des activités de recherche et de pédagogie de l'environnement et une **aire de coopération**, espace privilégié de la mise en œuvre d'un développement économique durable et d'expérience de gestion des ressources. Les Réserves de Biosphère ne sont donc pas des espaces mis sous cloche, mais bien au contraire des lieux où sont expérimentés des modes de gestion de l'espace pour demain. Ce réseau forme ainsi un réservoir dans lequel les générations futures pourront trouver ce qui fait la qualité et la diversité de notre planète.

## LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU LUBERON

Aux confins des Alpes et de la Méditerranée, beaucoup d'espèces, tant animales que végétales, font du Luberon un espace tout à fait singulier encore large-

ment préservé.

Depuis 6 000 ans, l'homme a marqué profondément ce territoire depuis les pelouses sèches des crêtes aux forêts alluviales de la Durance. Il y a laissé de nombreuses traces qui constituent un patrimoine historique particulièrement riche. Ses activités agro-pastorales ont généré aussi des milieux spécifiques qui augmentent encore la richesse biologique des lieux.

Le label « Réserve de Biosphère » est donc une reconnaissance du rôle essentiel du Luberon dans l'équilibre écologique régional et de la valeur du patrimoine de ce territoire au plan international. Il renforce la responsabilité du Syndicat mixte du Parc, qui en est gestionnaire, en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, de développement durable, de recherche et d'éducation à l'environnement des acteurs du territoire.

La journée du 22 juin 1998 a été marquée par la cérémonie officielle de remise du diplôme par Monsieur Pierre LASSERRE, Directeur de la division des sciences écologique de l'UNESCO, secrétaire du Conseil international du Programme MAB.

La matinée du lendemain 23 juin, était consacrée à une réunion d'information des élus locaux et des partenaires institutionnels du Parc sur les objectifs et le fonctionnement des Réserves de Biosphère en France et dans le Monde. Étant données les vocations du Programme MAB et le contenu assigné à la Réserve de Biosphère du Luberon, le Conseil scientifique du Parc naturel régional du Luberon est appelé désormais à y jouer un rôle de premier plan en prolongement des fonctions qui ont été les siennes jusqu'alors.

On pourra lire ci-après les textes des allocutions qu'ont prononcé Monsieur Pierre LASSERRE et de Monsieur Jean-Louis JOSEPH, Président du Parc naturel régional du Luberon à l'occasion de la cérémonie du 22 juin 1998.

\*Chargé de mission au Parc naturel régional du Luberon.

1. voir carte en page 4 de couverture.

## **DISCOURS INAUGURAL DE M. PIERRE LASSERRE**

Directeur de la Division des Sciences Écologiques, Secrétaire du Conseil International du programme MAB - UNESCO, PARIS.

C'est pour moi un très grand plaisir de vous transmettre les chaleureuses salutations du Directeur général de l'UNESCO, Monsieur Frederico MAYOR, qui vous a adressé le 15 décembre 1997 le beau diplôme marquant l'inscription de la Réserve de Biosphère du Luberon dans le Réseau mondial des Réserves de Biosphère du Programme MAB sur l'homme et la biosphère, que j'ai l'honneur d'animer à l'UNESCO.

Je tiens à féliciter toutes celles et ceux, élus de nombreuses communes, représentants de la Région PACA, du Conseil général de Vaucluse, des responsables du Parc naturel régional du Luberon, du Ministère de l'environnement, agriculteurs, arboriculteurs, vignerons, éleveurs, associations locales pour la protection du patrimoine culturel et naturel, ou simples amoureux de ce magnifique pays. La synergie des efforts de tous, permet en effet de mieux gérer le patrimoine naturel et culturel de cette belle région de Provence par un large consensus. Je citerai ici l'article 5 de la Charte du Parc naturel du Luberon : « *en intégrant la nécessaire conservation de la diversité biologique dans les stratégies de développement économique et d'aménagement du territoire, tout en répondant à l'importante demande sociale de nature* ».

Je félicite en particulier, et très chaleureusement, Monsieur Jean-Louis JOSEPH, président du Parc et Conseiller régional qui a su mobiliser la participation de toutes et de tous pour organiser, ce 22 juin, cette merveilleuse soirée de célébration. Fête qui se prolonge demain par une réunion d'information sur les Réserves de Biosphère en France et dans le monde, et à laquelle je me fais une joie de participer aux côtés du président JOSEPH, des élus du Parc naturel et des principaux partenaires locaux et des personnels du Parc, sans oublier M. Jacques LECOMTE, président du Comité français du MAB et Mme Catherine CIBIEN, secrétaire scientifique de MAB-France, de même que le représentant de la Commission française pour l'UNESCO.

L'inclusion de la Réserve de Biosphère du Luberon dans le réseau mondial des Réserves de Biosphère qui

compte aujourd'hui 352 sites dans 87 pays, est assurément une reconnaissance internationale de l'importance des écosystèmes et des paysages du Luberon et du rôle accordé par les populations locales à la définition de modèles de développement durable au service de l'humanité.

La Réserve de Biosphère du Luberon est la neuvième en France (qui en comptera bientôt 10 quand celle de Fontainebleau sera lancée en novembre prochain à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Fort de ces 67 communes adhérentes à la Réserve de Biosphère du Luberon, ce site exceptionnel représente un fleuron très important qui vient enrichir le réseau mondial des Réserves de Biosphère reconnues par l'UNESCO, c'est aussi, j'en suis convaincu, un lieu de confrontation des idées, de participation, d'innovation et, souhaitons-le, de création d'emplois pour les jeunes.

Une nouvelle génération de droits est en train de naître. Ceux-ci devront être plus écologiques, garantissant aux citoyens le droit à la pureté de l'air, le droit à l'eau et à la protection de l'environnement. Ce thème de l'environnement jadis perçu comme une question à part, est de plus en plus appréhendé comme un problème transversal à tous les domaines, y compris économiques. La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (1992) a marqué la volonté des états de se préoccuper globalement de l'avenir de notre planète. Les enjeux sont énormes et la disparité des pays ne rend pas la tâche aisée.

Avec le plan d'action 21 (Agenda 21) et les conventions issues de la Conférence de Rio (biodiversité, climat, forêt, eaux internationales), la dimension planétaire des problèmes environnementaux est désormais universellement reconnue, mais elle ne saurait occulter l'extraordinaire diversité des relations que l'homme entretient avec la nature qui l'entoure.

Le Programme MAB de l'UNESCO et son réseau mondial de Réserves de Biosphère sont en mesure de faire face à l'émergence des problèmes environnementaux nouveaux, mis en exergue par la Conférence de Rio et l'Agenda 21 et ses Conventions.

Mais plus encore qu'à l'échelle globale, c'est bien à l'échelle locale que les principes peuvent servir à fixer un cadre vraiment précis et efficace d'aménagement du territoire et de respect de la nature. Dans chaque aire de peuplement existe une sensibilité à la nature particulière, façonnée par l'histoire, les grandes religions, la culture et les paysages. Cette sensibilité questionne profondément nos représentations des rapports de l'homme avec la nature.

L'initiative locale est au cœur de la gestion participative dans les Réserves de Biosphère. Ce principe fondamental que nous nous efforçons d'appliquer ne doit pas être imposé par des contraintes normatives rigides. Le plan d'action appelé Stratégie de Séville et le Cadre statutaire pour le Réseau mondial qui ont été adoptés, en 1995 par la Conférence générale de l'UNESCO ne sont pas juridiquement contraignants.

La Stratégie de Séville rappelle des principes et suggère des méthodes pour que les Réserves de Biosphère soient de véritables laboratoires d'idées et des lieux de concertation et d'innovation. Avec leurs aires centrales, zones tampons et zones de transition, les Réserves de Biosphère sont beaucoup plus que de simples aires protégées.

Les Réserves de Biosphère n'imposent rien, mais elles sont porteuses à l'échelle internationale de la volonté des autorités de collaborer avec les collectivités locales, les usagers des espaces naturels, les gestionnaires, les scientifiques, les éducateurs et tous les acteurs du développement pour mettre en œuvre certains principes et recommandations qui ont pour objet de réconcilier la protection de la nature et le développement.

Les Réserves de Biosphère apparaissent de plus en plus comme des instruments souples pour la résolution des conflits de nature locale, nationale et internationale. Un certain nombre de Réserves de Biosphère transfrontalières ont vu le jour ces dernières années (Europe centrale, Amérique latine, Moyen-Orient). Les jumelages de Réserves de Biosphère sont également encouragés (Vosges du Nord et Palatinat), ils facilitent les échanges d'idées et de moyens. On peut augurer d'une opportunité de collaboration avec la Réserve de Biosphère voisine du Mont Ventoux.

Une leçon à tirer des Réserves de Biosphère, c'est qu'elles démontrent qu'interdire ne résout rien si l'on veut s'assurer de la pleine participation des collectivités locales. Les Réserves de Biosphère apparaissent de plus en plus comme des lieux d'expérimentation de nouveaux modes de gestion participative, qui doivent reposer sur la mise en œuvre de véritables pactes de participation sociale.

Le schéma longtemps retenu pour le développement rural a été que son dynamisme était lié à celui de l'agriculture locale; on pourrait dire aussi que c'est l'évolution de l'agriculture elle-même qui est conditionnée par le devenir des autres activités. Les familles d'agriculteurs, d'éleveurs ont besoin pour continuer à vivre dans ce pays, d'activités non agricoles accessibles dans leur environnement immédiat.

Par ailleurs, la notion même d'activité agricole s'élargit : elle intègre de plus en plus la transformation des produits. Cela est favorable à l'émergence de marchés locaux d'écoulement direct de produits de qualité.

Le tourisme chez l'habitant et toute autre forme d'écotourisme est certainement un axe d'avenir pour le développement économique du Luberon. Cette attitude doit faire l'objet d'une conduite globale où agriculteurs, sylviculteurs, maraîchers, viticulteurs, industriels du tourisme, élus, gestionnaires des parcs se doivent d'adopter une conduite solidaire. Cette conduite relève d'une éthique et d'un code d'usage prenant en compte la solidarité et la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision.

---

Le Luberon offre une mosaïque de paysages combinant harmonieusement systèmes traditionnels et modalités contemporaines de production. Les empreintes historiques sont ici particulièrement présentes, vivantes et en harmonie avec la forte identité culturelle des habitants qui ont façonné ses paysages.

La mise en œuvre de ces finalités doit s'effectuer au plus près des réalités concrètes. Le concept de Réserve de Biosphère devrait permettre d'y contribuer. Soyez persuadés que l'UNESCO sera fière de prendre en compte la valeur à n'en pas douter exemplaire des modèles de gestion participative et de conservation du patrimoine naturel et culturel prônés dans la Réserve de Biosphère du Luberon, et qui saura garder toute la saveur, le charme d'une région de France si chère à Mistral et à Giono et que tout le monde aime.

Photo : H. Vincent.



*Un village perché : Dauphin, Alpes-de-Haute-Provence.*

## ALLOCUTION DE M. JEAN-LOUIS JOSEPH

Président du Parc naturel régional du Luberon.

- Monsieur Pierre LASSERRE, Directeur de la Division des Sciences Écologiques de l'UNESCO, représentant Monsieur Federico MAYOR, Directeur Général de l'UNESCO
- Monsieur Jacques LECOMTE, Président du Comité Français du programme MAB
- Monsieur François LERAT, Sous Directeur des Espaces Naturels au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- Monsieur Jean-Paul MARTIN, de la Commission Française pour l'Unesco
- Monsieur Gilles BONIN, Président du Conseil Scientifique du Parc du Luberon
- Messieurs les Sénateurs, Députés, les Conseillers Généraux, les Conseillers Régionaux
- Mesdames et Messieurs les Maires
- Mesdames et Messieurs

En dévoilant la plaque, célébrant l'entrée du Luberon dans le réseau des Réserves de Biosphère, en lisant la plaque éditée pour la circonstance, vous avez tous noté que le logo du Parc naturel régional du Luberon s'est enrichi - le mot n'est pas trop fort - d'un autre logo, le logo MAB, celui du programme de l'UNESCO intitulé « L'Homme et la Biosphère - Man and Biosphère ».

L'objectif du programme « L'Homme et la Biosphère » est de maintenir un équilibre durable entre les nécessités parfois conflictuelles de conserver la diversité biologique et les ressources naturelles, tout en promouvant un développement économique et social équilibré. Les Réserves de Biosphère sont des sites où cet objectif est testé, affiné, appliqué et vulgarisé.

Cette première définition de ce qu'est une Réserve de Biosphère fait apparaître les deux aspects de ce concept, à savoir un label et un engagement.

### LE LABEL RARE ET PRÉCIEUX

La richesse du patrimoine naturel et culturel et la volonté des collectivités pour le protéger et le valoriser est réelle et bien connue. Elle est à l'origine du classement, depuis 21 ans, de ce territoire en Parc naturel régional.

Je ne vais pas, ici et maintenant, énumérer milieu par milieu ce qui fait la richesse du patrimoine naturel de ce territoire, sachant que cette dernière se caractérise tout aussi bien par le foisonnement d'espèces banales que par la présence d'habitats et d'espèces protégées au niveau international, national ou régional.

Je dois ici reconnaître le considérable travail d'inventaire et de suivi réalisé par un groupe de scientifiques militants, membres du Conseil Scientifique aujourd'hui présidé par Monsieur Gilles BONIN, Professeur à l'Université de Provence, Directeur du Laboratoire de biosystématique et écologie méditerranéenne.

L'examen détaillé de cette richesse montre cependant en quoi la Réserve de Biosphère du Luberon apporte un plus substantiel, en terme écologique, à la prise en compte des écosystèmes des montagnes calcaires méditerranéennes par le programme Man and Biosphère, initié avec la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux.

Je pense même que, pour être tout à fait exhaustif il faudrait, à terme, englober dans cette démarche la Montagne de Lure.

### L'ENGAGEMENT

L'un des rôles assignés aux Réserves de Biosphère par la Conférence Générale de l'UNESCO en novembre 1995 est de mettre en œuvre sur leur territoire une partie importante des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992, dite « Conférence de Rio » ou « Sommet de la Terre ».

La Réserve de Biosphère se doit d'être le modèle vécu des idées de la Conférence de Rio et, à ce titre, devenir le théâtre de la réconciliation de l'homme et de la nature.

Il est vrai que l'homme, après avoir su s'arracher à la nature, échappe peu à peu aux contraintes biologiques et se trouve de plus en plus en mesure de diriger lui-même sa destinée génétique. C'est une perspective à la fois exaltante et terrifiante.

Soyons optimistes, il semble que l'homme soit en train de prendre conscience de ses responsabilités à l'égard d'une nature dont il n'est, à tout prendre, que l'usufruitier temporaire et dont il demeure comptable vis-à-vis de ses descendants.

Il s'agit désormais de partage équitable des richesses, de compréhension, d'aménagements médités, d'interventions mesurées, de respect de la nature, de la condamnation de toute destruction inutile...

À ce prix, le dialogue entre l'homme et la nature va pouvoir reprendre en recherchant les conditions d'un avenir plus durable.

En Luberon, nous ne sommes pas extérieurs à ce débat.

Ici aussi, si nous voulons des paysages harmonieux, des terres riches, de l'eau limpide et buvable, des territoires vivants, un environnement viable, une nature variée, il nous faut la produire.

Non seulement, nous ne sommes pas extérieurs au débat mais nous souhaitons y jouer un rôle. C'est tout le sens de notre engagement dans le réseau des Réserves de Biosphère.

Cette volonté est clairement exprimée dans l'article 5.6 de la charte du Parc explicitement intitulé « Réserve de Biosphère ».

Cette volonté transparait tout au long de la charte sous la forme d'objectif et d'engagement précis.

Samedi dernier, au Château de l'Environnement à Buoux, 500 élèves du primaire et du secondaire venaient présenter leur action de l'année dans le cadre des « 21 défis pour le Parc ».

Cela allait du suivi de la migration de vautours pernoptères entre Rustrel, Cheval-Blanc et la Mauritanie, à la réalisation d'une clé de détermination de la flore d'un sentier botanique à Robion, en passant par l'étude et la description d'un système d'arrosage gravitaire à Villelaure, ou la mise en scène du nécessaire rapprochement entre les peuples par l'école de Montfuron.

En même temps se terminait dans 55 autres classes la restitution des actions sur l'eau entreprises cette année dans le cadre du programme « Ricochets ».

44 classes ont également participé à l'action « Un jardin pour votre école » qui se déroule tout au long de l'année scolaire.

Avec les manifestations liées à la célébration des 10 ans de la Réserve Géologique, ce sont au total 480 interventions dans 142 classes, soit en un an 30 % des classes du primaire et du secondaire concernées sur le territoire du Parc.

Au printemps, 15 sorties de terrain ont également été proposées au public et ont connu un bon succès.

Dans un mois sortira un guide géologique du Luberon, véritable livre de connaissance et de découverte (accompagné d'une carte géologique au 1/100 000), issu d'un partenariat entre le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le syndicat mixte du Parc naturel régional.

Notre entrée dans le réseau des Réserves de Biosphère doit nous permettre d'aller plus loin et de faire du territoire du Parc un lieu d'explications, d'interrogations, de rencontres et de débats sur la problématique environnementale locale mais aussi régionale et internationale.

Pour montrer l'importance fondamentale de la concertation et du travail sur le long terme en matière de protection, je prendrai l'exemple des mesures agri environnementales, initié avec les éleveurs sur les milieux ouverts et les pelouses calcaires, et avec les agriculteurs sur les cultures de céréales et bientôt sur les terres irriguées de la plaine de la Durance.

Ces mesures reconnaissent l'apport de certaines pratiques agricoles à la richesse biologique d'un milieu et indemnisent l'agriculteur volontaire pour les coûts induits par le respect et l'amélioration de ces pratiques.

Un important travail de connaissance scientifique précède et accompagne la mise en œuvre de ces mesures. Si, il y a cinq ans encore, on pouvait s'étonner d'une telle démarche, aujourd'hui ce programme est un succès. Basé sur le volontariat et la concertation, il arrive à point nommé pour mettre en œuvre la Directive Habitat ou les futurs Contrats Territoriaux d'Exploitation issus de la prochaine loi d'Orientation Agricole.

J'aurais pu tout aussi bien illustrer ce travail nécessaire de gestion concertée au quotidien en prenant des exemples sur l'élaboration des documents d'urbanisme, la gestion des cours d'eau ou l'organisation de la fréquentation des milieux naturels.

L'application des conventions passées entre le Parc du Luberon et les Fédérations Départementales de Chasseurs des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse doivent également nous permettre d'innover en matière de gestion cynégétique tout en prenant en compte la présence et la légitimité des activités humaines en milieu naturel.

Je ne veux pas terminer sans rappeler que le 4 juillet à Manosque, nous nous retrouverons pour ouvrir au public le domaine de la Thomassine, appelé « Maison de la Biodiversité ».

En relais de l'action entreprise par les Conservatoires Botaniques de Porquerolles et de Gap Charance, sont présentes à la Thomassine 225 variétés anciennes d'arbres fruitiers. Cette action, complétée par les « vergers villageois » installés dans une grande partie de nos communes, vise à conserver bien entendu, mais surtout à sensibiliser le public à l'intérêt de conserver une grande diversité génétique.

*Un stand d'accueil du public, tenu par des étudiants, sur le site des gorges d'Oppedette (Alpes-de-Haute-Provence).*

La charte fourmille d'objectifs aussi porteurs et de programmes aussi novateurs.

Une des grandes forces du concept de Réserve de Biosphère réside dans la flexibilité et la créativité avec lesquelles il a été mis en œuvre dans des situations très diverses.

Je crois qu'en Luberon, en poursuivant dans notre recherche mise en œuvre il y a 21 ans en veillant à approfondir notre connaissance des relations entre l'homme et son environnement, grâce à des programmes de vulgarisation, d'information et d'éducation, bien assistés par un Conseil Scientifique très présent et accessible, nous devrions contribuer à la réussite de ce programme beau et généreux.

L'appartenance au réseau des Réserves de Biosphère va nous tirer vers le haut et nous ouvrir vers l'extérieur.

Pour les élus de ce territoire, dont le travail est parfois ingrat et difficile, cette reconnaissance internationale de l'action accomplie fera du bien.

J'en suis sûr.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux, élus et techniciens, tous les partenaires et la population de ce territoire qui ont fait qu'aujourd'hui nous puissions associer le nom du Luberon à celui de l'UNESCO et des Réserves de Biosphère.



*Photo : H. Vincent.*